

Pourquoi verser la taxe d'apprentissage à l'Institut Administration Economique et Sociale – IAES

Outre leur pluridisciplinarité, les diplômés de la filière « Administration Économique et Sociale » préparés par les étudiants de l'IAES se caractérisent par une réelle approche professionnalisante. Grâce à des stages dans des entreprises privées ou des établissements publics, les formations ouvrent des perspectives et favorisent l'intégration dans le monde du travail.

À ce titre, plusieurs masters font, ainsi, partie des formations de l'université qui ont été habilitées à bénéficier des recettes de ces versements centralisés par les organismes collecteurs de la taxe d'apprentissage. La licence A.E.S. également.

Si celle-ci ne relève pas de la nomenclature des « licences pro » et demeure générale, la licence A.E.S. comporte néanmoins un temps d'étude pratique sur le terrain. L'octroi du diplôme est, en effet, soumis à la réalisation d'un stage de huit semaines et à la rédaction d'un rapport. Auquel s'ajoutent l'obligation de passer le C2I et la possibilité de passer le TOEIC.

Développement et confiance réciproque

Au fil du temps, année après année, le panel d'entreprises partenaires s'élargit. Pour les structures industrielles, commerciales ou artisanales qui accueillent nos étudiants, la décision de désigner notre université et notre Institut comme bénéficiaires de la taxe d'apprentissage dont elles sont redevables à hauteur de 0,5 % de la masse salariale, représente un choix fort, significatif.

Qu'il s'agisse de PME, d'entreprises de taille intermédiaire ou de plus importantes sociétés, elles témoignent, par ce geste de soutien, de leur confiance en nos formations et de leur volonté d'investir pour leur pérennité et leur développement.

Pour le financement de projets axés sur l'insertion professionnelle

Nous avons à cœur de renforcer notre engagement et nos démarches en faveur de l'accompagnement de nos étudiants en matière d'insertion professionnelle. Dans cette optique, nous travaillons simultanément sur plusieurs projets pour lesquels l'attribution de fonds tels que ceux issus de la collecte taxe d'apprentissage constituerait assurément un appui. Avec cette aide financière, des actions ciblées et de plus grande envergure pourront être menées.

Outre l'acquisition de matériels pédagogiques (revues spécialisées, ouvrages portant sur nos sujets de recherche...), et la rémunération d'intervenants professionnels, les ressources disponibles pourront ainsi servir l'ouverture vers l'international et les entreprises françaises implantées à l'étranger voulue par la direction et les enseignants de l'IAES. Dans le même temps, une partie des fonds pourra utilement être affectée aux travaux d'élaboration d'une base de données des entreprises associées, ainsi qu'à l'organisation de visites de terrain sur les sites d'exploitation de ces dernières dans le cadre de travaux dirigés.